Ce document a été mis en ligne le 08/06/2026 11:46

Décision 2026/16

Portant modification du marché public passé en procédure adaptée de maîtrise d'œuvre pour la démolition et la construction d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) situé à Caudry (59540) pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis – Avenant n°2

Par décision n°2025/06, Monsieur le Président a attribué la mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition de la gare routière et la construction d'un pôle d'échanges multimodal situé à Caudry (59540) pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au cabinet CIBLE VRD.

L'avenant objet de la présente décision prend acte du changement de dénomination sociale du titulaire CIBLE VRD devenant SARL CIBLE.

Pour faire suite à la décision n°2026/11 portant modification dudit marché qui prévoit qu'une première détermination du prix de la maîtrise d'œuvre ait lieu dès la notification d'attribution des marchés de travaux.

À l'issue de la réception des notifications d'attributions aux opérateurs économiques de travaux, il convient de calculer le prix de règlement intermédiaire comme suit :

$$Prix\ intermédiaire = \tau \times Travaux$$

Dans laquelle, τ est le pourcentage de rémunération du maître d'œuvre défini à l'annexe 1 de l'acte d'engagement et $Travaux$ correspond au montant total euros hors taxe de l'ensemble des travaux attribués par le maître d'ouvrage que le maître d'œuvre devra suivre.

$$Prix\ intermédiaire = 7{,}75\% \times 3\ 721\ 548{,}66\ €\ HT$$

$$Prix\ intermédiaire = 288\ 420{,}02\ €\ HT$$

Il est nécessaire de préciser que le seuil de procédure était inférieur à 221 000 € HT. La rémunération intermédiaire est donc portée à 220 000 € HT.

Considérant la publication de la direction des affaires juridiques du ministère de l'Économie du 2 avril 2026 indiquant que compte tenu de la crise actuelle en Iran la circulaire n°6374/SG du 22 septembre 2022 demeure toujours d'actualité,
Considérant le montant total d'attribution du marché de travaux passé en procédure adaptée pour la démolition de la gare routière à hauteur de 153 646,00 € HT,
Considérant le montant total d'attribution du marché public de travaux passé en procédure adaptée pour la construction du pôle d'échanges multimodal de Caudry à hauteur de 3 567 902,66 € HT,
Considérant les montants d'attribution des marchés publics portant l'enveloppe des travaux à 3 721 548,66 € HT,
Vu la circulaire n°6374/SG relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières et abrogeant la circulaire n°6338/SG du 30 mars 2022,
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis,
En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2026/042 du 20 avril 2026,

Ce document a été mis en ligne le 08/06/2026 11:46

DÉCIDE

- **De modifier le marché public comme indiqué ci-dessus ;**
- **De signer l'avenant n°2 annexé à la présente décision.**

Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 08/06/2026 Publication le 08/06/2026 Vu, Le Président – Serge SIMEON	Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 08/06/2026 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.
Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le même délai, notamment par l'intermédiaire de l'application Télérecours citoyens accessible sur www.telerecours.fr.
L'exercice d'un recours gracieux proroge le délai de recours contentieux.

Ce document a été mis en ligne le 08/06/2026 11:46

MARCHÉ PUBLIC PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA DÉMOLITION ET LA CONSTRUCTION D'UN PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL (PEM) SITUÉ À CAUDRY (59540) POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS

AVENANT N°02 – FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION INTERMÉDIAIRE

I. Identification de l'acheteur

- Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis
- Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le bout des dix-neuf - 59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS
- ☎ 03 27 75 84 79 💻 secretariat@caudresis-catesis.fr SIRET : 200 030 633 00198

II. Identification de la procédure

- Procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

III. Objet et étendue du marché public

- Objet : Mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition de la gare routière et la construction d'un pôle d'échanges multimodal situé à Caudry (59540) pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis ;
- Durée du marché public : 18 mois à compter de la notification de l'ordre de démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre ;
- Seuil du marché public : inférieur à 221.000 € HT ;
- Enveloppe financière prévisionnelle des travaux : 1 100 000 € HT.

IV. Titulaire

- Dénomination sociale : Cible VRD
- Prénom, NOM et titre de son représentant : Olivier BÉDU, Directeur
- Adresse de l'établissement : 9 bis rue de Masnières – 59159 MARCOING
- Adresse électronique : olivier.bedu@ciblevrd.fr
- Numéros de téléphone : 03 27 79 78 75
- Numéro SIRET : 493 563 233 000 29

V. Date de notification d'attribution : 25 février 2025.

VI. Date de début de la mission de maîtrise d'œuvre : 25 février 2025.

VII. Objets de l'avenant

VII-1. Dénomination sociale de l'opérateur économique

Le titulaire CIBLE VRD change de dénomination sociale et devient SARL CIBLE.

VII-2. Fixation de la rémunération intermédiaire

Considérant la publication de la direction des affaires juridiques du ministère de l'Économie du 2 avril 2026 indiquant que compte tenu de la crise actuelle en Iran la circulaire n°6374/SG du 22 septembre 2022 demeure toujours d'actualité,

Ce document a été mis en ligne le 08/06/2026 11:46

Considérant le montant total d'attribution du marché de travaux passé en procédure adaptée pour la démolition de la gare routière à hauteur de 153 646,00 € HT

Considérant le montant total d'attribution du marché public de travaux passé en procédure adaptée pour la construction du pôle d'échanges multimodal de Caudry à hauteur de 3 567 902,66 € HT,

Considérant l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux,

Considérant les montants d'attribution des marchés publics portant l'enveloppe des travaux à 3 721 548,66 € HT,

Vu la circulaire n°6374/SG relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières et abrogeant la circulaire n°6338/SG du 30 mars 2022,

Vu l'avenant n°1 créant la possibilité d'une détermination de prix de la mission de maîtrise d'œuvre intermédiaire,

Il convient d'évaluer et de fixer celle-ci :

À l'issue de la réception des notifications d'attributions aux opérateurs économiques de travaux, le maître d'œuvre fournira au maître d'ouvrage son prix de règlement intermédiaire calculé comme suit :

$$Prix\ intermédiaire = \tau \times Travaux$$

Dans laquelle, τ est le pourcentage de rémunération du maître d'œuvre défini à l'annexe 1 de l'acte d'engagement et $Travaux$ correspond au montant total euros hors taxe de l'ensemble des travaux attribués par le maître d'ouvrage que le maître d'œuvre devra suivre.

$$Prix\ intermédiaire = 7{,}75\% \times 3\ 721\ 548{,}66\ €\ HT$$

$$Prix\ intermédiaire = 288\ 420{,}02\ €\ HT$$

Il est nécessaire de préciser que le seuil de procédure était inférieur à 221 000 € HT. La rémunération intermédiaire est donc portée à 220 000 € HT.

VIII. Incidence financière

Le présent avenant porte la rémunération de la maîtrise d'œuvre à 220 000 € HT.

IX. Acceptation de l'avenant

Avenant approuvé par l'ensemble des parties et réalisé à en deux exemplaires originaux,

Prénom, NOM et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature et notification	Signatures
Serge SIMÉON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis	Beauvois-en-Cambrésis Le 09 juin 2026,	
M. Olivier BÉDU, Directeur	Avenant notifié au titulaire, Le 09 juin 2026,	

(*) le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Ce document a été mis en ligne le 08/06/2026 11:46

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEC2026_16**
Objet :	**Décision n°2026/16 portant modification du marché public passé en procédure adaptée de maîtrise d??uvre pour la démolition et la construction d?un pôle d?échanges multimodal (PEM) situé à Caudry (59540) pour la Communauté d?Agglomération du Caudrésis et du Catésis ? Avenant n°2**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-08 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200030633-20260608-DEC2026_16-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20260608-DEC2026_16-AR-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DEC2026_16.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20260608-DEC2026_16-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	208.8 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DEC2026.16_Av02_2025MOEPEM.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20260608-DEC2026_16-AR-1-1_2.pdf	application/pdf	193.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 juin 2026 à 10h47min21s	Dépôt initial

Ce document a été mis en ligne le 08/06/2026 11:46

En attente de transmission	8 juin 2026 à 10h47min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 juin 2026 à 10h47min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 juin 2026 à 10h47min44s	Reçu par le MI le 2026-06-08